



Règlement Rencontres Promotion

Pour des rencontres de proximité

Comité de l'Isère de badminton
Validé le 18 Septembre 2017



Art 1 : l'intention

Le présent règlement décrit le fonctionnement des rencontres Départementales Promotion, rencontres de proximité.

Deuxième édition, mise en place par le comité de l'Isère de Badminton

Ces rencontres opposent des équipes des clubs affiliés à la FFbAD et d'autres non affiliés.

Objectif : permettre aux adultes (femmes comme hommes) de rencontrer d'autres joueurs en étant couvert par l'assurance fédérale et dans le respect des statuts de la Fédération Française de Badminton, de la ligue et du comité.

Ces rencontres, ne comptent pas pour le classement individuel des joueurs (FFbAD). Le côté convivial est donc prioritaire. Le fair-play et le plaisir du jeu doivent primer sur le résultat final. **Le volant en plastique** sera prioritaire pour le jeu. Les rencontres se terminent par un casse-croûte offert par les joueurs qui reçoivent.

Les maîtres mots : convivialité, proximité, plaisir du jeu et esprit bad.

Art 1-1 - Les rencontres Promotion sont organisées par le Comité de l'Isère de badminton avec la participation active des clubs.

Il est composé de plusieurs poules dites «de proximité» qui seront constituées une fois que toutes les équipes inscrites seront comptabilisées. Les déplacements n'excéderont pas 30 minutes maximum. Chaque poule sera constituée au minimum d'une équipe d'un club affilié à la FFbAD.

Art 1-2 - Les joueurs inscrits pour ce Championnat départemental promotion sont non-classés ou joueurs classés D9, P10, P11 et P12. Les joueurs pouvant y participer sont cadets, juniors, seniors et vétérans (âgé d'au moins 14 ans). Ne participant pas aux interclubs dans d'autres divisions. Les équipes des clubs non affiliés FFbAD doivent être composées uniquement de joueurs n'ayant pas été classés par le passé. Ils sont inscrits auprès du Comité sur la liste de leur club, avec pour chaque club un capitaine représentant son club.

Attention : une seule personne classée D9 est autorisée par équipe

Les équipes des clubs non affiliés FFbAD doivent être composées uniquement de joueurs ayant été classés D3 maximum ou classés D9 maximum (avec les nouveaux classements 2015) par le passé s'ils ont déjà fait de la compétition.

Art 2 : Le calendrier

Inscriptions : septembre/octobre

Constitution des poules : novembre

Première journée : Novembre - Décembre

Deuxième journée : Janvier - Février

Troisième journée : Février - Mars

Quatrième journée : Mars - Avril

Cinquième journée : Avril - Mai

Journée de clôture éventuelle : juin

Art 2-1 - Les clubs doivent inscrire leurs équipes si possible avant le 1 Novembre 2017. Il est possible ensuite d'inscrire les joueurs au cours de la saison. Les équipes non-affiliées à la FFbAD doivent régler les droits d'engagement et retourner le «google doc d'engagement d'une équipe».

<https://goo.gl/forms/LoJikvEJKfJ46wgd2>

Une équipe doit être composée de 4 personnes minimum, pour huit - neuf joueurs nous vous conseillons d'engager 2 équipes. Les équipes peuvent être mixtes.

Pour les joueurs des clubs non affiliés, le capitaine et le responsable du club doivent s'assurer que les joueurs ont fourni un **certificat médical de non contre indication à la pratique du badminton en compétition**, qu'ils sont couverts par une assurance en cas d'accident et sont garants de la bonne marche de cette compétition.

Art 2-2 - Inscription de nouvelles équipes.

Un club qui souhaite inscrire de nouvelles équipes ou participer aux interclubs pour la première fois pourra éventuellement le faire en cours de saison.



Règlement Rencontres Promotion

Pour des rencontres de proximité

Comité de l'Isère de badminton
Validé le 18 Septembre 2017



Art 2-3 L'importance est de garder l'esprit convivial de cette compétition, sans être centré sur le résultat et la hiérarchie des équipes. Cependant les joueurs pourront consulter les résultats sur notre site internet, au cours de la saison.

Art 2-4 Les droits d'engagement

Les frais d'inscription sont 20 € pour une équipe FFbAD et pour les clubs non-affiliés de 50 € les deux premières saisons et de 100 euros à partir de la troisième saison.

Un joueur est libre de changer d'équipe en cours de saison, uniquement si ce n'est pas le joueur D9. La priorité étant de pouvoir présenter une équipe complète à chaque rencontre.

Art 2-5 - Jour de rencontre

A l'inscription, chaque équipe doit annoncer le jour de la semaine et le lieu où elle reçoit les équipes adverses.

Il est de rigueur que chaque joueur respecte les bonnes règles du badminton et de tenue. Une sanction disciplinaire pouvant être mise à une équipe, avec si besoin la suspension de la participation.

Art 3 - Déroulement d'une rencontre

Rappel : l'objectif est de faire des rencontres de proximités, si possible dans un périmètre de 30 minutes.

Les rencontres se dérouleront en priorité le soir, sur un créneau club participant et aucune hiérarchie ne sera effectuée.

Un référent, salarié du comité de l'Isère de Badminton est détaché sur cette action pour vous aider dans la mise en place et le suivi.

Art 3-1 - Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine adverse suffisamment tôt (au moins une semaine avant). La rencontre est prévue le jour annoncé par l'équipe. Un changement de jour peut être décidé à l'amiable entre les capitaines.

Art 3-2 : Un joueur ne peut jouer plus de deux matchs.

Il doit minimum y avoir une féminine par équipe.

Art 3-2 - Chaque rencontre consiste en 6 sets ou 6 matchs, à savoir :

Chaque joueur devant jouer avec chacun de ses partenaires un match.

Les matchs sont auto-arbitrés.

Les rencontres peuvent se jouer de différentes manières :

Soit en 1 set, soit en 2 sets (égalité possible), soit en 2 sets gagnants (en fonction de l'organisation et de la place disponible)

Les matchs se joueront en 1 set de 21 points, pour permettre des rotations rapides,

Il est bien évidemment possible de poursuivre les matchs après la rencontre.

Un set forfait par une équipe, fait gagner l'autre équipe 21/0

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de sets remporté.

Si une équipe ne peut pas se déplacer ou bien accueillir une rencontre, elle perd la rencontre par forfait (accord des deux équipes nécessaire et transmission de l'information au responsable de la compétition).

Les volants des rencontres sont fournis par l'équipe receveuse. La priorité est donnée aux volants en plastique. Si un joueur souhaite jouer en plume et que les autres participants sont d'accord, cela est possible, dans ce cas c'est lui qui fournit les volants en plumes pour le match.

Il est possible de rencontrer plusieurs équipes sur une même soirée.

Art 3-3 - Les rencontres n'obligent pas la présence d'un officiel, mais si un officiel est présent dans le gymnase il est garant de la bonne marche de cette rencontre. Une formation d'officiel a lieu début Novembre à l'Isle d'Abeau et Montbonnot.

Sont officiels :

Les arbitres et juges-arbitres,

Les entraîneurs titulaires d'un DE de Badminton,

Les personnes ayant assisté à la formation d'officiels organisée par le comité de l'Isère.

Il assure le bon déroulement sur les points suivants :

- Le respect des horaires, l'ordre des matchs et leur lancement,
- Le respect du présent règlement,
- Le respect des codes de conduite de la FFbAD,
- Le remplissage de la feuille de rencontre.



Règlement Rencontres Promotion

Pour des rencontres de proximité

Comité de l'Isère de badminton
Validé le 18 Septembre 2017



Art 3-4 - Saisie des résultats.

Le capitaine de l'équipe visiteuse doit :

- Renvoyer au plus tard dans les 3 jours le résultats de la rencontre
- Les deux capitaines sont garants des résultats.

1. La participation à ces rencontres Promotion est autorisée aux clubs non affiliés à la Fédération Française de Badminton pendant une à deux saison. Ensuite, s'ils veulent poursuivre cette compétition, ils devront s'affilier et adhérer l'ensemble de leurs adhérents.

Pour des réclamations éventuelles merci de nous contacter : william@badisere.net

Le présent règlement est valable pour la saison correspondant à la date de validité de ce document.

Très bonne saison et bons matchs !

Le comité de l'Isère
Valable sur la saison 2017-2018